

Syllabus des cours et équipe pédagogique du Master Droits et histoire des droits de l'Homme

NB : la liste des enseignants et enseignantes est susceptible d'évoluer

Première année (M1) - Master Droit des libertés, mention Droits et histoire des droits de l'Homme

Semestre 1

> UE 1 – Matières fondamentales avec TD (13,5h)

- **Histoire de la protection internationale et européenne des droits de l'Homme** 32hCM – [Martial Mathieu](#), [Frédéric Charlin](#)

Objectifs du cours : maîtriser le cadre historique du processus d'internationalisation de la garantie des droits ; compétence visée : capacité à identifier et à mettre en perspective les enjeux liés à la protection des droits et libertés fondamentaux (soit à partir d'un texte, soit à partir d'une question de réflexion) ; connaître l'histoire des principales organisations de protection et de promotion des droits de l'Homme.

- **Protection internationale et européenne des droits de l'Homme** 32hCM (mutualisé) – [Anca Ailincai](#)

Ce cours se donne pour ambition de montrer que la souveraineté de l'Etat, qui est au cœur du droit international, constitue un important obstacle à l'effectivité de la protection des droits de l'homme. Alors même que les deux aspects sont promus et protégés par la Charte des Nations Unies, la souveraineté l'emporte souvent sur l'exigence de protection des droits de l'homme.

> UE2 – Matières transversales

- **Fondements philosophiques des droits de l'Homme** 24hCM – [Jérôme Ferrand](#) (sous réserve)

L'objet du cours de fondements philosophiques est de décrypter le récit qui consiste – au prix de quelques compromis – à présenter les droits de l'homme comme le parangon de la modernité démocratique. Ce récit s'appuie sur une série de représentations et de discours qu'il importe d'analyser avec l'outil philosophique.

- **Contentieux administratif** 32hCM (mutualisé) – [Hafida Belrhali](#)

Le cours de contentieux administratif permet de présenter les rouages de la juridiction administrative et surtout d'apprendre à exercer une action en justice contre l'Administration. Par l'étude des recours, des référés, des étapes de la procédure administrative contentieuse jusqu'au jugement et son exécution, cet enseignement délivre les connaissances techniques indispensables à la matière. Tout au long du cours sont également abordées les problématiques actuelles auxquelles la justice administrative est confrontée : pression de la productivité contentieuse, dualité de juridiction débattue, rôle du Conseil d'Etat (en particulier en période de crise sanitaire), transformations (excessives ?) du REP, utilité de l'action de groupe... De nombreux exemples intéressants le droit des libertés fondamentales seront abordés.

- **Introduction au droit de l'environnement** (en lien avec le DU droit de l'environnement)
12hCM – [Claire Courtecuisse](#).

(cours en distanciel sur la plateforme e-formation, 3 rencontres en zoom au premier semestre pour faire le point sur les développements étudiés en amont)

Sujet d'actualité, discuté, controversé, l'environnement fait aujourd'hui partie des problématiques quotidiennement soulevées et interrogées par l'ensemble des acteurs civils, économiques et politiques de France et d'ailleurs, suscitant parfois des radicalités, souvent des découragements. Cependant l'environnement bénéficie de nombreuses protections.

Ce cours d'introduction au droit de l'environnement a pour volonté d'apporter les éléments fondamentaux de réflexion sur les protections dont ce dernier peut jouir. Pour cela, après avoir défini en introduction ce qu'est l'environnement, les domaines que vise le droit de l'environnement, ses caractéristiques et sa vocation, deux parties successives permettront d'envisager ses protections juridiques (Partie I) et politiques (Partie II).

> UE3 – Matières de spécialité

- **Droit international pénal** 24hCM (mutualisé) – [Karine Bannelier-Christakis](#)

Ce cours a pour objet de dresser un panorama large et complet du droit international pénal. Après une introduction dégagant les grandes caractéristiques du droit international pénal et retraçant brièvement l'histoire de cette branche du droit international, la première partie est consacrée aux sujets du droit international pénal et à ses sources tandis que la seconde partie porte sur l'identification et la répression des crimes internationaux.

- **Au choix (demi-promo) :**

Sciences administratives et politiques publiques 24hCM (mutualisé) – Bénédicte Fischer

Le cours de sciences administratives et politiques publiques vise à proposer un nouveau regard sur des notions avec lesquelles les juristes sont familiers : l'Etat, l'Administration publique, les institutions publiques notamment. D'autres angles d'analyse sont par ailleurs proposés afin de parvenir à appréhender le droit public dans une perspective critique, en s'intéressant dorénavant à l'étude de l'action publique. Plusieurs grandes notions seront ainsi abordées, parmi lesquelles, notamment : les mutations de l'Etat ; les approches cognitive, séquentielle et systémique des politiques publiques ; la construction d'une politique publique ; le rôle des différents acteurs (médiateurs, experts, politiques, associations, médias...) et les jeux d'acteurs ; la décision publique ; droit et action publique...

Deux objectifs principaux sont poursuivis dans ce cours : être capable de produire une analyse sur des politiques publiques diversifiées ; être capable d'engager un travail de réflexion en sciences sociales.

ou Histoire des libertés : sécurité, répression et libertés individuelles 18hCM (mutualisé) – [Amélie Imbert](#)

L'objectif de cette matière sera de replacer dans une perspective historique des questionnements actuels sur les fondements, le devenir et la garantie de certaines libertés. Plus précisément, en adoptant une approche par thèmes, ce cours sera l'occasion d'interroger la réalité du contenu libéral de la tradition de « droit républicain » dont la représentation collective s'est peu à peu construite dans la doctrine juridique française. En retenant comme période d'étude celle de la Troisième République (1870-1940), il s'agira d'étudier, derrière l'image couramment véhiculée d'une période correspondant à un « âge d'or » des libertés publiques, la manière dont ce régime politique traita de différents enjeux relatifs aux libertés.

> UE 4 – Professionnalisation

Bonification (facultative)

Une seule bonification peut être prise en compte par semestre (cette bonification est cumulable avec la bonification « engagement étudiant »).

- Rapport de recherche
- Clinique juridique en droit des libertés
- Langue
- Sport

ETC (enseignement transversal à choix)

> UE5 – Conférences, séminaires

- Conférence de rentrée
- Conférences de praticiens

Semestre 2

> UE 1 – Matières fondamentales avec TD (13,5h)

- **Contentieux constitutionnel** (mutualisé) – [Séverine Nicot](#)

La création d'un enseignement de « Droit du contentieux constitutionnel » résulte, pour l'essentiel, de l'évolution qu'a connue le « Droit constitutionnel », imprégnée, entre autres, de l'essor du constitutionnalisme, de l'État de droit et de la justice constitutionnelle. Ainsi, l'une des caractéristiques des démocraties « modernes » est d'établir un organe dont la mission principale est d'exercer un contrôle de constitutionnalité des normes.

Dès lors, le cours de « Droit du contentieux constitutionnel » a pour principal objectif de présenter l'émergence de la justice constitutionnelle en France ainsi que l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel (sous l'angle, notamment, de ses origines, de sa composition, de ses compétences, des effets de ses décisions...)

- **Droits des étrangers et de l'asile** (mutualisé) – [Serge Slama](#)

Ce cours vise à présenter les sources internationales, européennes et internes du droit des étrangers et de l'asile.

Le droit des étrangers peut être défini comme l'ensemble des règles applicables spécifiquement aux ressortissants non-nationaux visant à régir leurs relations avec la France et les Français, ou avec des étrangers installés en France, quels qu'en soient l'objet, la durée

ou le motif (entrée, séjour, éloignement, transit, relations familiales, voyage d'affaires ou touristique, études, accès au travail à la protection et à l'aide sociale, etc.). Il emprunte donc aussi bien au droit international (public et privé), qu'au droit européen (UE et CEDH), mais aussi au droit public interne, particulièrement au droit de police administrative, mais aussi au droit civil, au droit social et de la protection sociale ou encore au droit commercial.

> UE 2 – Matières transversales

- **Droit de la sécurité internationale & droit humanitaire 24hCM (mutualisé)- Manon Bonnet**

Le cours de droit de la sécurité internationale et de droit humanitaire se présente comme un cours introductif à deux dimensions centrales dans l'étude du droit international encadrant le recours à la force : d'une part le cadre de l'action conduisant à limiter le recours à la violence dans les relations inter et trans-étatiques (le droit de la sécurité internationale) et, d'autre part le droit encadrant la conduite des hostilités (le droit humanitaire). Ces deux dimensions seront approfondies en Master 2.

À travers une approche thématique, seront envisagés différents mécanismes participant de la prévention de la guerre, tels que les sanctions internationales, les opérations de maintien de la paix et les mandats octroyés aux organisations régionales. La seconde partie est consacrée au droit humanitaire notamment dans ses aspects relatifs à la protection des personnes en temps de conflit, autrement appelé « droit de Genève » par opposition au « droit de La Haye » portant sur les moyens de combats qui sera traité en Master 2.

- **Droit pénal des mineurs 18hCM (mutualisé) – Cédric Ribeyre**

Le cours de droit pénal des mineurs s'intéresse au mineur auteur d'une infraction (sa responsabilité, le particularisme de la procédure et des sanctions) mais aussi au mineur victime d'une infraction (à travers l'étude des principales incriminations protégeant les mineurs). Les nombreuses sources de la matière ont été renouvelées avec l'entrée en vigueur du Code de la justice pénale des mineurs le 30 septembre 2021, marquant la fin d'un texte très symbolique : l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

- **Histoire du droit des étrangers et de l'asile 18hCM – Claire Courtecuisse**

Envisager l'histoire du droit des étrangers et de l'asile, c'est au préalable réfléchir à la question de savoir « qu'est-ce ce qu'un étranger » ? Et de manière générale, l'étranger, c'est l'Autre, celui qui est extérieur à soi-même, au groupe auquel on appartient. Ce sentiment d'appartenance à une communauté est développé aujourd'hui par des symboles ou même des preuves matérielles, comme les cartes d'identité ou d'électeur. Ces éléments entraînent une distanciation face à ce qu'est l'Autre. A cet égard, si l'on se pose la question « qu'est-ce qu'un Français », l'article 17-1 du code civil vise en premier lieu la « nationalité française d'origine ». Ce dernier terme n'étant pas anodin puisqu'il révèle des fictions juridiques très anciennes (telle la notion romaine de l'origo) sur lesquelles ont été élaborés, par les pouvoirs publics, les fondements des droits du sol et droit du sang. C'est ici que l'on perçoit que le droit des étrangers et de l'asile dépend évidemment des relations d'autorité entretenues entre le pouvoir et ceux qu'il ne considère pas comme appartenant à la communauté. La question de l'histoire du droit des étrangers et de l'asile est donc très politique car elle dépend des gouvernants, de leur choix, soutenus en cela par les gouvernés qui les portent au pouvoir. Le cours se propose de poser les étapes qui ont conduit à l'évolution de la perception de l'étranger et donc des droits qui en ont découlé. Si avant Révolution, on peut constater une

soumission de l'étranger [Partie 1], une extériorisation de celui-ci s'opère au cours du XIXe siècle [Partie 2] pour déboucher sur un choix de l'étranger toujours plus affirmé au cours du XXe siècle [Partie 3].

- **Droit de l'environnement et droits de l'Homme 12hCM** Véronique Boillet et Evelyne Schmid.

La dynamique internationale et européenne a conjugué un lien étroit entre les défis environnementaux et les droits humains. La première partie du cours commencera par examiner ce processus de verdissement des droits humains en se concentrant sur les instruments normatifs et jurisprudentiels qui ont abouti à la reconnaissance d'un droit fondamental à un environnement sain. A la suite de cette introduction générale, l'accent sera mis sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Il s'agira plus particulièrement d'évaluer les apports, mais aussi les limites de la jurisprudence européenne à l'aune des crises environnementale et climatique. Notre attention se portera tout particulièrement sur les affaires climatiques actuellement pendantes, dont l'affaire des Aînés pour le climat. La deuxième partie visera à découvrir, catégoriser et évaluer les différents types de stratégies internationales de litiges climatiques basées sur les droits humains devant les différentes institutions juridiques et non-juridiques (litiges contre les États, contre les entreprises, p. ex. les « Carbon Majors » ou d'autres non étatiques, procédures consultatives ; procédures initiées par des individus, par des associations, ou par des États ou leurs autorités etc.). Parallèlement, nous examinerons également brièvement les litiges stratégiques initiés par des acteurs non étatiques puissants ou par des gouvernements qui tentent de freiner ou de retarder l'action climatique ou de réduire l'espace pour la protection de l'environnement et l'activisme.

> UE3 – Matières de spécialité

- **Droit de la CEDH 24hCM** (mutualisé) – [Anne-Gaëlle Robert](#)

Depuis son entrée en vigueur en 1953, la Conv. EDH, dynamiquement interprétée par la Cour EDH, n'a cessé de prendre de l'ampleur et d'étendre son influence. Il s'agit dès lors de rendre compte de cette importance acquise par le droit conventionnel européen en expliquant comment concrètement la protection européenne des droits et libertés fondamentaux est assurée, avec notamment l'étude des principes de subsidiarité et d'effectivité du contrôle européen, puis en soulignant de quelle manière la Cour européenne a œuvré pour promouvoir et renforcer ces droits et libertés en s'attachant à l'étude des principaux d'entre eux.

- **Au choix (demi-promo)**

Droit de l'UE des droits fondamentaux 24hCM (mutualisé) – [Romain Tinière](#)

Ce cours permettra d'aborder les principaux aspects de la protection des droits fondamentaux par et au sein de l'Union européenne. Pour ce faire, il s'attachera dans une première partie à présenter les sources (Charte des droits fondamentaux, PGD notamment), les acteurs (juridictionnels ou non) et les mécanismes de protection de ces droits au sein de l'Union en incluant le rôle du juge interne. La seconde partie du cours sera, quant à elle, consacrée à la présentation du régime juridique de quelques-uns des droits fondamentaux garantis dans l'Union en s'appuyant notamment sur la jurisprudence de la CJUE et le droit dérivé de l'UE.

ou **Droit de la responsabilité administrative 24hCM** (mutualisé) [Hafida Belrhali](#)

Les dysfonctionnements des services administratifs, les erreurs des agents publics, les carences des autorités publiques ou l'insuffisance de leur action sont ressentis par les administrés comme les causes de certains de leurs maux. Symbole de l'État de Droit, la responsabilité administrative est à la fois une question de technique juridique et le reflet de cette demande sociale. Elle consiste à affirmer l'obligation pour les personnes publiques de prendre en charge les conséquences dommageables de leurs actions ou inactions selon les règles du droit administratif.

La responsabilité administrative présente aujourd'hui de forts enjeux : impact financier des condamnations indemnitaires, soumission à l'État de droit des différents acteurs de la puissance publique (qu'il s'agisse de l'Administration, du législateur ou du juge administratif), variété des préjudices indemnissables (préjudice d'anxiété notamment), usage par les associations de l'action indemnitaire contre l'État comme outil militant... Ce cours analyse les fondements et les évolutions les plus récentes de cette matière. Les grandes affaires de responsabilité en matière sanitaire, environnementale, industrielle (sang contaminé, Mediator, amiante, « Affaire du siècle », AZF...) mais aussi de lutte contre le terrorisme (affaire Merah) sont étudiées comme autant d'illustrations à cette discipline.

Cet enseignement permet en outre d'expliquer comment l'action en responsabilité contre une personne publique peut être utilisée pour protéger les droits des citoyens. Il introduit les problématiques développées, par la même enseignante, dans le séminaire de Contentieux administratif des droits fondamentaux en Master 2 (actions en responsabilité et DALO, contrôles d'identité au faciès, préjudices de l'Histoire...).

ou **Droit du numérique (approche comparée, internationale et européenne)** 24hCM –
Emilie Barbin et François Viangalli

Le cours de droit du numérique vise à identifier et à répondre aux enjeux juridiques des transformations numériques, touchant la société civile comme l'administration. À cet égard, le prisme du droit public interne permet de mettre en lumière les mutations des relations entre l'administration et les usagers, visibles par une dématérialisation croissante de l'information et de la prise de décision. L'acquisition de ces connaissances en droit du numérique est associée à un examen des aspects de droit comparé des questions abordées, de manière à développer des capacités d'analyse et de compréhension transversales.

> UE 4 – Professionnalisation

- **Méthodologie de la note de synthèse** – Bénédicte Fischer (3 ou 4 séances, 2 ou 3 exercices)

S'il est ouvert (en fonction du nombre d'étudiants intéressés), ce module permettra de s'entraîner à la préparation de la note de synthèse sur des thématiques liées au droit des libertés dans la perspective de préparation de l'examen d'entrée à l'école d'avocats (CRFPA) ou de concours administratifs (comme l'École nationale de la magistrature, par exemple).

- **Anglais juridique** 27h

Le cours d'anglais juridique sera l'occasion d'aborder des thématiques juridiques et des problématiques sociétales en langue anglaise. Différents supports seront utilisés (documents écrits, audio, audio-visuels...) pour permettre aux étudiants de progresser dans les 4 activités langagières suivantes : la compréhension orale, la compréhension écrite, l'expression orale et

l'expression écrite. Le cours d'anglais juridique est évalué sous forme de contrôle continu et la note finale est comptabilisée au second semestre. Les étudiant.e.s seront donc évalué.e.s plusieurs fois tout au long de l'année et les évaluations permettront d'évaluer au moins 3 des 4 activités langagières citées précédemment

- Clinique juridique (option)

> UE5 – Conférences, séminaires

Deuxième année (M2) - Master Droits et histoire des droits de l'Homme

Semestre 3

> UE 1 – Matières fondamentales

- **Histoire de la garantie des droits fondamentaux** 18hCM– Martial Mathieu

Le cours d'histoire de la garantie des droits fondamentaux présente la genèse d'institutions qui illustrent la diversité des mécanismes contribuant à assurer la garantie des droits et libertés : le recours en habeas corpus (Angleterre), le recours d'amparo (Mexique, Espagne), le contrôle de constitutionnalité (États-Unis d'Amérique, France) et l'ombudsman (Suède).

- **Systèmes régionaux de protection des droits de l'Homme** 18hCM– [Anca Ailincai](#)

Il existe trois systèmes régionaux de protection des droits de l'homme : les systèmes européen, interaméricain et africain (dans l'ordre chronologique).

Ces trois systèmes seront étudiés sous le prisme d'une thématique générale, intitulée : Les critiques adressées aux systèmes régionaux de protection des DH : droit ou politique ? Il s'agira ainsi de réfléchir aux défis que rencontrent ces systèmes et qui freinent la protection des droits.

Cette thématique générale sera déclinée de deux façons : les critiques seront abordées d'une part dans une perspective transversale et d'autre part selon une approche spécifique à chaque système de protection.

> UE 2 – Matières de spécialité (2 au choix)

- **Anthropologie et droits de l'Homme** 18hCM – [Jérôme Ferrand](#)

« Le point de référence est universel si on le contemple de la position où est établie la culture qui l'affirme, mais pas universel si le regard qu'on porte sur lui vient du dehors » (R. Vachon)

Si le droit est « une composante des activités humaines marquée, comme toutes les activités humaines, par la culture et les formes d'organisation de chaque société » (L. Assier-Andrieu, 1996), il faudrait alors pouvoir admettre que l'espace culturel qui a vu naître les droits de l'homme non seulement ne ressemble à aucun autre, mais aussi que les manières de voir qui lui sont associées ne sont pas toutes fongibles dans un modèle à vocation universelle.

- **Protection constitutionnelle des droits et libertés** 18hCM – Claire Cuvelier

Approfondir la protection des droits et libertés fondamentaux à l'échelle interne, plus précisément constitutionnelle à travers l'étude : d'une part, du statut constitutionnel des droits et libertés concernés et ; d'autre part, des procédures permettant de garantir leur exercice et, ce faisant, leur protection à l'encontre des atteintes que les pouvoirs publics peuvent leur porter. La préparation au concours Vedel s'inscrit dans la continuité de ce cours.

- **États d'exception et garantie des droits – 12 hCM – Sébastien Le Gal**

L'état d'exception a fait l'objet d'intenses débats depuis le début du XXI^e siècle, à la suite du 11 Septembre, puis dans le contexte de lutte anti-terroriste que de nombreux États ont connu. Les réponses apportées, tant théoriques que juridiques, ont nourri la doctrine et la philosophie politique.

C'est à l'étude de ces réponses que sera consacré le séminaire.

Après avoir envisagé la perspective historique dans une présentation générale, nous envisagerons ensemble différentes perspectives théorique, comparatiste, et, éventuellement, spéculative, par des travaux de groupes dont nous déterminerons collectivement les modalités.

> UE 3 – Séminaires historiques & critiques

- **Droit et genre 18hCM– [Amélie Imbert](#)**

Qu'est-ce que le genre ? Comment une telle notion peut-elle être mobilisée en droit ? Quels sont les grands enjeux de l'analyse dite « genrée » du droit ? Pour tenter de répondre à ces questionnements, ce séminaire s'organisera en deux temps (théorie/pratique) :

- un premier temps permettra de faire le point sur la pluralité des approches théoriques du genre qui ont pu être formulées au cours des dernières décennies, ainsi que sur les débats qu'elles ont suscités.

- un second temps consistera, au sein d'un travail de groupe, à réfléchir à la mobilisation de ce concept dans le cadre d'une approche critique du droit, pouvant porter sur des sujets divers (aussi bien de théorie du droit, que de droit privé ou de droit public, à un niveau interne comme international).

- 2 matières au choix (demi-promo) :

Droit humanitaire : aspects historiques 12hCM – [Claire Courtecuisse](#)

Parler du droit humanitaire, c'est entrer dans le droit de la guerre. Ceci pourrait sembler paradoxal. Mais c'est parce que les relations entre États sont le plus souvent marquées par des rapports de force, notamment liés à des enjeux commerciaux qui peuvent exacerber les tensions, qu'il a fallu envisager, en période de guerre, des règles portant sur la conduite des États.

Le distinguo jus ad bellum (« droit à la guerre ») et jus in bello (« les lois de la guerre ») s'ancre dans le second XIX^e siècle, avec la massification des armes, grâce aux Conventions de Genève et Déclarations de La Haye portant, les unes et les autres, sur la protection des victimes des conflits armés et les lois et coutumes de guerre. Mais avant cette reconnaissance d'un droit humanitaire, d'un jus in bello, a émergé l'idée de celui-ci concomitamment à l'édification progressive d'un « droit international », développé essentiellement par les juristes et philosophes européens, aidé par l'observation pluriséculaire de pratiques et coutumes de loyauté pendant la guerre.

La construction d'un droit humanitaire a été évidemment positive, permettant au nom d'une certaine neutralité d'intervenir pour soulager les victimes des conflits armés. Toutefois très rapidement, ont été soulevées des questions quant à la légitimité de ces actions humanitaires.

Après avoir défini ce que recouvre le droit international humanitaire, seront envisagés son émergence (avant XIXe siècle), son ancrage (XIXe siècle) puis sa légitimité (XXe siècle), afin de comprendre ses enjeux actuels.

The Commons and International Human Rights Law 12hCM – Fabien Girard

As Nonini recently said, “[w]hat is now at stake at this point in world history is control over ‘the commons’ – the great variety of natural, physical, social, intellectual, and cultural resources that make human survival possible” (Nonini 2007:1).

Links with general international law, international economic law and international environmental law are plain. For both political scientists and legal theorists versed in the commons theory, the current state of affairs – i.e. the plunder of natural resources, especially in the colonies and now in the Global South, the enclosure of the commons in Europe and Latin America, and now what appears as the “humankind’s squandering of nonrenewable resources” – has a to do, at least to a certain extent, with international law.

The introduction aims to provide explanations for this critical situation. It delves into the so-called “commons gap” in international law. This gap can be traced back to a threefold discrepancy between the theoretical underpinnings of international law and the premises of the commons theory, namely: (i) the tension between exhaustibility in the commons and an inexhaustibility assumption which seems to underwrite international law; (ii) the tension between the bottom-up, vernacular approaches of the commons and the top-down state-centric bias which characterises international law; (iii) while the commons – at least some schools of thought – places great emphasis on generativity, international law seems to be driven by an extractive paradigm. To illustrate this introductory part, we embark upon a critical examination of concepts that international lawyers are eager to place under the heading of the commons: the global environmental commons, the global public goods and the common heritage of mankind.

> UE 4 – Conférences, séminaires

- **Séminaire général thématique collectif sur la mutation des droits fondamentaux** 10h : thématique annuelle (ex. Droit & science-fiction, Droit et condition pénitentiaire)

> UE 5 – Professionnalisation

- **Anglais : English for Human Rights** 12h – Chloé PEDELABAT-LARTIGAU/François-Xavier ROCCA

Le cours d’anglais juridique en Master 2 aura pour objectif la consolidation des acquis en Master 1 et en licence, ainsi que le développement de compétences spécifiques aux domaines appliqués des droits de l’homme et des organisations internationales. A travers des documents variés (supports écrits, audio, audio-visuels...), le cours sera l’occasion d’enrichir un champ lexical de spécialité, de développer des compétences en présentations orales, en rédaction de synthèses ou articles et de permettre aux étudiant.e.s une maîtrise suffisante de l’anglais pour évoluer dans des structures associatives ou de type ONG. Contrairement au

Master 1, le cours d'anglais juridique fera l'objet de 2 notes : l'une au premier semestre sur le domaine des droits de l'homme (English for Human Rights) ; l'autre au second semestre sur le domaine des organisations internationales (English for International Organizations). Les évaluations comprendront majoritairement des rendus de dossiers ainsi que des présentations orales en groupe.

Au choix (2 semestres)

Atelier recherche (méthologie) 12h – avec notamment Xavier DUPRÉ DE BOULOIS (6h)

Le séminaire se propose d'approfondir la connaissance et la maîtrise des ressources bibliographiques en particulier numériques et d'initier les étudiant(e)s à la rédaction des mémoires de recherche.

Atelier contentieux (concours de plaidoirie) : préparation au concours de plaidoirie René Cassin (CEDH) 18h – Manon Bonnet et Alexandre Margirier

Ce séminaire de 18h vise à encadrer les étudiants souhaitant préparer le concours Cassin, co-organisé chaque année par l'Institut international des droits de l'Homme-Fondation René Cassin et l'Université de Strasbourg (<https://www.concoursassin.com>)

Le calendrier et l'organisation des séances suivront les échéances du concours : rédaction du mémoire basé sur le cas pratique de l'année entre septembre et janvier, puis entraînement à la plaidoirie en février et mars. Le concours lui-même se déroule à Strasbourg fin mars, dans les locaux du Conseil de l'Europe et de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Si l'équipe du M2 est sélectionnée après la remise du mémoire, les plaideurs et leur conseiller juridique se rendront à Strasbourg pour défendre les couleurs de la Faculté de droit de Grenoble.

Atelier contentieux (concours de plaidoirie) : préparation au concours de plaidoirie Georges Vedel (QPC) 18h. – Claire Cuvelier et Romain Rambaud - 18 h (3h au S1 et 15h au S2)

Il sera envisagé de participer, avec le M2 DCAT au concours Georges Vedel organisé par le Conseil constitutionnel et Lextenso <https://www.conseil-constitutionnel.fr/evenements/concours-georges-vedel>

Bonification (enseignement facultatif)

Une seule bonification peut être prise en compte par semestre (cette bonification est cumulable avec la bonification « engagement étudiant »).

Langue :

Sport :

ETC (enseignement transversal à choix) :

Semestre 4

> UE 1 – Matières fondamentales

- **Contentieux des étrangers et de l'asile 18h** (introduit par S. Slama, Me Aurélie Marcel et un magistrat administratif)

Dans le prolongement des cours de Droit des étrangers et de l'asile et d'Histoire du droit des étrangers du Master 1, ce cours vise à aborder sous l'angle des pratiques le contentieux des étrangers et de l'asile.

Il est assuré par Me Aurélie Marcel (avocate spécialisée en droit des étrangers), qui développera des pratiques de défense des étrangers devant différentes juridictions, ainsi que par un magistrat administratif, M. Vincent L'Hôte (vice-président du TA de Grenoble).

- **Contentieux administratif des droits fondamentaux 18hCM – [Hafida Belrhali](#)**

Ce séminaire est consacré au thème : Le contentieux indemnitaire, instrument de protection des droits fondamentaux.

Le séminaire vise trois objectifs. Son objectif pratique est d'apprendre aux étudiants à utiliser le contentieux indemnitaire devant le juge administratif comme instrument de garantie des droits fondamentaux. L'action en responsabilité peut ainsi être envisagée comme un outil militant. L'objectif théorique est de favoriser la réflexion sur la réparation (pécuniaire ou en nature) des atteintes aux droits et en particulier des préjudices de l'Histoire. L'objectif pédagogique est de dispenser un enseignement original d'approfondissement, tout en prenant appui sur les connaissances acquises grâce aux cours de Libertés fondamentales et de Contentieux administratif de Licence et Master 1.

> UE 2 – Matières de spécialité (2 au choix)

Droit pénal et garantie des droits (perspectives historiques) 18hCM - Patricia Mathieu

Ce cours présente l'évolution des règles qui gouvernent la définition des crimes et délits, la poursuite et le jugement de leurs auteurs, ainsi que les peines qui leur sont infligées, en s'attachant non seulement aux modalités techniques qu'elles définissent, mais aussi aux principes qui les inspirent (conception objective ou subjective de l'infraction, arbitraire du juge / légalité des délits et des peines, procédure accusatoire / procédure inquisitoire, preuves légales / intime conviction, fonctions de la peine, etc.). L'alternance de ces principes est étudiée sous l'angle de l'importance attachée à la garantie des droits dans le cadre des poursuites (présomption d'innocence, droits de la défense, principe du contradictoire, etc.) et pour la détermination de la sanction (nécessité et proportionnalité des peines, prohibition des châtiments inhumains, etc.).

Garantie des droits fondamentaux et procédure pénale 18hCM – Me Julien Paris

Droit comparé des droits fondamentaux 12hCM – Emilie Barbin

Cette matière a pour objectif de comparer les systèmes de protection des droits fondamentaux selon les États, mais également selon les systèmes régionaux de protection auxquels ils appartiennent. Pour aborder ce vaste champ d'études, chaque séance de 3h sera consacrée à un thème particulier et mettra en perspectives des États qui offrent des réponses variées aux questions posées. La comparaison mettant inévitablement en exergue les liens entre « droit et culture », les échanges seront enrichis d'analyses contextualisées. Le système

juridique français sera systématiquement inclus dans ces observations, car, au-delà de l'accès à d'autres horizons, le droit comparé permet avant tout de mieux connaître son propre droit.

> UE 3 – Séminaires contentieux

- Au choix (2 séminaires sur les 3) :

Contentieux pénitentiaire 12hCM – Julien Fischmeister et Nicolas Ferran

Contentieux de la nationalité 12hCM – Michel Farge

Parce que le droit de la nationalité est encore marqué par le respect des souverainetés nationales, un cours de droit de la nationalité s'attache, principalement, à déterminer les personnes qui peuvent bénéficier de la nationalité française. A cet égard, il faut exposer la place accordée à la filiation avec un Français, à la naissance en France ou au mariage avec un Français etc. La matière peut paraître très technique, mais ses règles invitent à raisonner sur les notions de nation, de vivre ensemble, d'identité et d'autodétermination. Ce cours est une initiation à une discipline qui est rarement proposée dans les Facultés de droit, mais qui est essentiel ; une chose immédiate est de savoir qui peut séjourner en France, une autre chose - très souvent dans le prolongement de la première- est de savoir comment est attribuée la nationalité française. Aussi bien ce cours est-il complémentaire avec d'autres autres enseignements du Master parce qu'il permet d'avoir une compréhension intégrale de la manière avec laquelle la France répond aux phénomènes migratoires.

Justice climatique : protection des victimes et contentieux 12hCM – Sabine Lavorel

La « justice climatique » est un slogan à la mode. Ces derniers temps, elle est souvent assimilée au contentieux climatique qui se développe de manière exponentielle sur la planète, et vise à engager la responsabilité des autorités publiques ou des entreprises dont les émissions de gaz à effet de serre contribuent au réchauffement global.

Pour autant, le concept de justice climatique ne se limite pas au seul contentieux. Il est fondé avant tout sur le constat que les États, les populations, les groupes sociaux ou les individus qui contribuent le moins au réchauffement climatique sont paradoxalement les plus touchés par ses impacts dramatiques. On pense notamment aux petits États insulaires menacés par la montée du niveau des océans, aux déplacés climatiques qui doivent quitter leur lieu de vie en raison de la dégradation de leur environnement devenu inhabitable, ou aux catégories de populations vulnérables (personnes âgées, femmes, populations autochtones...) plus fortement impactées par les effets du changement climatique.

Ce cours part donc du constat de ces « injustices climatiques » pour analyser, de manière critique, les dispositifs mis en place pour protéger ou prendre en charge les victimes des changements climatiques aux niveaux international, régional et national. L'accent sera mis sur la protection des droits de ces personnes – voire de ces nouveaux sujets de droit, comme la nature, eux aussi victimes du réchauffement anthropique. Le contentieux climatique sera analysé comme l'un des moyens de reconnaissance des droits des victimes, dans l'objectif plus large d'apprécier le rôle du juge dans l'évolution du droit des changements climatiques.

> UE 4 – Conférences, séminaires

- **Séminaire général thématique collectif sur la mutation des droits fondamentaux**
- **Journée d'études du master 2 DHDH** (sous réserve)
- **Grand oral (préparation)** 12h - Martial Mathieu

> UE 5 - Professionnalisation

- **Anglais : *English for International Organizations*** 12hCM - hloé PEDELABAT-LARTIGAU/François-Xavier ROCCA - 12 heures

*Le cours d'anglais juridique en Master 2 aura pour objectif la consolidation des acquis en Master 1 et en licence, ainsi que le développement de compétences spécifiques aux domaines appliqués des droits de l'homme et des organisations internationales. A travers des documents variés (supports écrits, audio, audio-visuels...), le cours sera l'occasion d'enrichir un champ lexical de spécialité, de développer des compétences en présentations orales, en rédaction de synthèses ou articles et de permettre aux étudiant.e.s une maîtrise suffisante de l'anglais pour évoluer dans des structures associatives ou de type ONG. Contrairement au Master 1, le cours d'anglais juridique fera l'objet de 2 notes : l'une au premier semestre sur le domaine des droits de l'homme (*English for Human Rights*) ; l'autre au second semestre sur le domaine des organisations internationales (*English for International Organizations*). Les évaluations comprendront majoritairement des rendus de dossiers ainsi que des présentations orales en groupe.*

- **Voyages d'études à Strasbourg** : Conseil de l'Europe, audience à la Cour européenne, Parlement européen (sous réserve)
- **Mémoire de recherche ou Rapport de stage thématisé ou Clinique juridique**